



Rapport sur les orientations budgétaires 2018 de la commune du Pontet

Introduction

La tenue d'un débat d'orientation budgétaire (D.O.B.) est une étape obligatoire et essentielle pour les communes d'au moins 3 500 habitants (CGCT, art. L.2312-1 al. 2 et 3). Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

La loi n° 215-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRÉ), a créé de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales (art. 107), notamment l'obligation faite aux maires des communes de plus de 10 000 habitants de présenter au Conseil Municipal, lors du débat d'orientation budgétaire, un rapport sur les orientations budgétaires.

Ce rapport doit comporter les informations suivantes :

- L'évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre,
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- Une étude d'impact pluriannuel des dépenses de fonctionnement liée aux opérations exceptionnelles d'investissement dont le seuil est fixé à 75 % des recettes réelles de fonctionnement pour les communes et les établissements de coopération intercommunale dont la population est comprise entre 15 000 et 49 999 habitants,
- La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice,
- Une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses ainsi que des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

I - Contexte national et international

(Source Caisse d'Epargne – janvier 2018)

Zone euro

La croissance en zone euro se consolide. Elle accélère depuis fin 2016, dépassant depuis le 2^{ème} trimestre 2017 son niveau moyen observé entre 1995 et 2008 (+2,2%). Les 19 pays de la zone euro profitent de l'amélioration conjoncturelle, affichant tous une croissance positive comprise au 3^{ème} trimestre 2017 entre 0,25% (Belgique) et 1,7% (Luxembourg). Parmi les 4 grands pays de la zone euro, l'Espagne (+ 0,8%) et l'Allemagne (+ 0,8%) demeurent en tête tandis que la France (+ 0,6%) et l'Italie (+ 0,4%) affichent une croissance plus modérée mais néanmoins régulière depuis 4 trimestres.

D'après les indicateurs avancés, l'activité demeure relativement bien orientée, même si un léger ralentissement est attendu à l'horizon de fin 2018. La consommation privée, portée par l'accélération des créations d'emploi, devrait demeurer le principal moteur de la croissance en dépit du retour de l'inflation à 1,5% depuis fin 2017, due notamment à la remontée du prix du pétrole.

En 2018 la croissance pourrait s'affaiblir lentement pour atteindre en moyenne + 1,9%, dès lors que les facteurs qui soutiennent jusqu'ici l'activité se dissiperont. A mesure que le chômage rejoindra son niveau structurel, la croissance devrait s'affaiblir et retourner à son niveau potentiel. Dès lors, seules des réformes structurelles et des mesures stimulant l'investissement productif (engendrant l'accroissement de la croissance potentielle) pourront permettre d'enrichir la croissance à long terme.

France

Au 3^{ème} trimestre 2017, la croissance a maintenu son rythme modéré de + 0,6%, s'inscrivant dans le prolongement des 4 trimestres précédents. Cette dynamique est principalement le fait de la consommation privée, moteur traditionnel de la croissance française. En revanche, les investissements ont continué de décélérer pour le troisième trimestre consécutif en raison du ralentissement des investissements des ménages comme de celui des entreprises.

La progression du PIB devrait excéder en 2017 la croissance potentielle et afficher une nette accélération par rapport à 2016 en atteignant + 1,9% en moyenne pour 2017 et +1,8% en 2018, avant de décélérer à + 1,4% en 2019 en raison de la difficile accélération de la croissance lorsque le taux de chômage rejoint son niveau structurel.

L'inflation poursuit sa remontée progressive portée par le rebond des prix du pétrole, de sorte qu'en moyenne l'inflation (IPC¹) a atteint 1% en 2017, un niveau bien supérieur à 2016 (0,2%), mais qui demeure modéré et ne pèse que faiblement sur le pouvoir d'achat. L'inflation devrait légèrement diminuer début 2018 avant de reprendre sa progression. En moyenne elle atteindrait 1,2% en 2018.

Après s'être fortement apprécié, passant de 1,05 fin 2016 à 1,21 mi janvier 2018, le taux de change euros/dollars devrait repartir légèrement à la baisse avant de renouer avec son niveau actuel, défavorable à la compétitivité des entreprises françaises. Néanmoins, à l'instar des pays de la zone euro, la France bénéficie de la reprise du commerce international, les exportations accélérant à 3,3% au 3^{ème} Trimestre 2017. Pour autant le déficit commercial devrait continuer de se creuser car les importations demeurent plus dynamiques que les exportations.

Après avoir été assouplies mi-2016, les conditions d'octroi de crédit se sont très légèrement resserrées pour les entreprises comme pour les ménages en 2017, les taux d'intérêt des crédits au logement remontant légèrement en fin d'année.

Toutefois la demande de crédit des ménages pour l'habitat a connu une forte accélération au premier semestre, ralentissant au 3^{ème} trimestre 2017 en raison notamment des moindres renégociations. A contrario, la demande de crédit des entreprises a poursuivi son accélération au 3^{ème} trimestre 2017.

¹ Indice des prix à la consommation

Selon les dernières statistiques disponibles, le redressement des finances publiques en 2016 a été de 3,4% du PIB, contre 3,3% initialement envisagé dans la loi de programmation des finances publiques (LPFP), grâce à une croissance contenue des dépenses, les prélèvements obligatoires étant restés stables (à 44,4%) en 2016.

Loi de programmation des finances publiques et loi de finances pour 2018

La loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2018 à 2022 définit la trajectoire que le Gouvernement souhaite donner aux finances publiques, notamment autour des 4 axes majeurs suivants :

- la réduction des dépenses publiques de 3 points de PIB,
- la réduction du déficit public de 2 points de PIB,
- la réduction de la dette publique de 5 points de PIB,
- la baisse des prélèvements obligatoires d'1point de PIB, au profit de l'augmentation du pouvoir d'achat, de la protection des plus modestes, et des investissements d'avenir, notamment la transition écologique et le capital humain.

Ces mesures sont reprises dans la loi de finance initiale pour 2018, publiée au journal officiel le 31 décembre 2017, qui distille en conséquence un grand nombre de corrections et d'ajustements à destinations des collectivités locales dont les principales sont les suivantes :

- Dégrèvement progressif sur 3 ans de la taxe d'habitation pour 80% des contribuables. Une compensation financière destinée aux collectivités locales est prévue dans la limite des taux et abattements en vigueur en 2017. A terme, le gouvernement prévoit une refonte plus globale de la fiscalité locale,
- Fin de la baisse de la DGF au titre du redressement des comptes publics. Cette dotation continuera tout de même à fluctuer en fonction de l'évolution de la population communale et, le cas échéant, du dispositif d'écrêtement mis en place pour financer, en complément de la baisse des variables d'ajustement, la hausse des dotations de péréquation dont fait partie la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU),
- Fin de la Dotation Unique de Compensation Spécifique à la Taxe Professionnelle (DUCSTP) ;
- Baisse de 25% de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL),
- Augmentation de 110 M€ de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU),
- Mesures relatives aux ressources humaines pour les agents publics :
 - Suppression de la contribution exceptionnelle de solidarité affectée à l'assurance chômage prélevée sur les rémunérations,
 - Mise en œuvre d'une indemnité compensatrice destinée à compenser la hausse de la CSG,
 - Réintroduction d'un jour de carence lors de congés maladie.

II – Analyse rétrospective 2015-2017

(les chiffres de l'année 2017 sont en cours d'ajustement)

L'analyse rétrospective de la situation de la commune constitue un préalable indispensable avant d'étudier la prospective budgétaire. En effet, la structure budgétaire d'une année et les perspectives financières à moyen terme sont fortement connectées aux budgets des années antérieures.

Les dépenses de fonctionnement

	2015	2016	2017
Charges à caractère général (chap. 011)	5 058 966	5 283 293	5 166 928
Charges de personnel et frais assimilés (chap. 012)	14 905 971	15 143 128	15 312 015
Autres charges de gestion courante (chap. 65)	3 585 875	3 350 962	4 041 010
Intérêts de la dette (art. 66111)	1 551 386	1 368 160	1 062 596
Autres dépenses de fonctionnement (ICNE, FPIC, régularisation d'écritures N-1, pénalités de renégociation de la dette, prélèv. loi SRU...)	177 635	240 416	586 793
Total	25 279 833	25 385 959	26 169 342

A l'instar d'un grand nombre de collectivités locales, le premier poste de dépenses de fonctionnement de la commune du Pontet concerne les dépenses de personnel. En progression constante depuis plusieurs années, ces dépenses ont représenté en 2017 près de 58,53% des dépenses de fonctionnement (hors opérations d'ordre non retracées dans le tableau supra). Pour information, en 2016, cette dépense représentait en moyenne 52,85% pour les communes de la même strate¹. Pour l'année 2017, la variation annuelle s'établit autour de +1,16% due pour l'essentiel aux facteurs suivants :

- Revalorisation du point d'indice au 1^{er} février 2017 (+0,6%),
- Revalorisation des grilles indiciaires de l'ensemble des agents (PPCR),
- Départ de 10 agents, dont 8 admis à la retraite,
- Recrutement de 12 nouveaux agents.

Les charges à caractère général sont en baisse de près de 2,1% (2016/2017). Les premières analyses font ressortir une diminution des dépenses d'énergie de près de 60 000 € du fait d'une veille énergétique active. Ce poste de dépense, en euros par habitant, reste plus élevé que la moyenne des autres communes de la même strate (294 €/h pour la commune du Pontet contre 265 €/h en moyenne en 2016¹).

Les autres charges de gestion courante progressent de manière significative en 2017 en raison des admissions en non valeur (+ 354 000 € en 2017), de l'augmentation de la subvention de fonctionnement à destination du CCAS (+ 180 000 € en 2017) ainsi que du versement d'une subvention d'équilibre à Citadis dans le cadre du contrat de concession de la ZAC centre-ville (100 000 €).

Les autres dépenses de fonctionnement subissent une progression importante impactée à la fois par la pénalité de remboursement anticipé suite à la renégociation d'un emprunt détenu par le Crédit Agricole (175 000 €) et par le prélèvement opéré par l'Etat au titre de la loi SRU pour déficit de logement social (149 000 €).

¹ source DGFIP <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/>

Les recettes de fonctionnement

	2015	2016	2017
Produit des contributions directes (y compris les rôles supplémentaires)	12 744 023	12 653 502	12 729 799
Fiscalité indirecte	14 815 341	14 522 518	14 486 168
Dotations	2 952 201	2 186 003	1 840 966
Autres recettes d'exploitation	2 000 201	2 285 422	1 771 002
<i>Dont produit des cessions</i>	<i>4 500</i>	<i>408 770</i>	<i>58 460</i>
Total	32 511 766	31 647 445	30 827 935

Sur l'année 2017, près de 82% des recettes de fonctionnement sont issues du produit de la fiscalité directe locale (12 729 799 €) et de la dotation de solidarité communautaire (DSC) fixée par le conseil communautaire (12 639 692€).

Le produit de la fiscalité directe locale évolue selon deux paramètres qui sont les bases fiscales et le taux de fiscalité. Les bases fiscales sont révisées annuellement lors du vote de la loi de finance (+0,4% en 2017). Pour la deuxième année consécutive, les taux de la fiscalité directe locale ont été revus à la baisse en 2017. En comparaison avec les autres communes de la strate, les taux de fiscalité (habitation et foncier) restent malgré tout plus élevés sur la commune du Pontet.

Comparaison taux de fiscalité 2016 (source DGFIP - les chiffres 2017 ne sont toujours pas connus à ce jour)

Taux de fiscalité 2016	Commune du Pontet	Moyenne nationale de la strate
Taxe d'habitation	19,04%	16,61%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	34,29%	22,74%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	99,72%	57,79%

Répartition et détail du produit de la fiscalité directe locale

	2015	2016	2017
Taxe d'habitation			
Base nette imposable taxe d'habitation	20 122 451	19 693 906	19 861 955
Taux taxe d'habitation	19,14%	19,04 %	18,95%
Produit de la taxe d'habitation	3 851 437	3 749 720	3 763 840
Taxe sur le foncier bâti			
Base nette imposable taxe foncière sur le bâti	25 282 207	25 570 206	25 930 502
Taux taxe foncière sur le bâti	34,48%	34,29%	34,13%
Produit de la taxe foncière sur le bâti	8 717 305	8 768 024	8 850 332
Taxe sur le foncier non bâti			
Base nette imposable taxe foncière sur le non bâti	105 686	106 193	97 469
Taux taxe foncière sur le non bâti	100,26%	99,72%	99,24%
Produit de la taxe foncière sur le non bâti	105 961	105 896	97 469
Produit des taxes directes	12 674 703	12 623 640	12 711 641

Répartition et détail du produit de la fiscalité directe locale hors rôles supplémentaires (état 1288M)

Suite aux nouveaux transferts de compétence à compter de l'exercice 2017 (promotion touristique, gestion des aires d'accueil des gens du voyage et collecte des encombrants), le montant de la dotation de solidarité communautaire a diminué de plus de 250 000 €.

Le produit des autres taxes est globalement stable sur l'année 2017 en dehors de la taxe additionnelle aux droits de mutation qui, grâce au marché de l'immobilier en nette reprise, progresse de près de 243.000 € (+75%).

La dotation globale de fonctionnement, d'un montant de 448 881 € pour l'année 2017 a été minorée de près de moitié, pour la dernière année, au titre de la contribution au redressement des finances publiques.

L'analyse des autres recettes d'exploitation (hors produits des cessions), issues principalement des produits des services, des locations de biens immobiliers ou des indemnités liées aux contrats d'assurances sont globalement stables sur la période. La baisse affichée provient de la fin de la refacturation du personnel mis à disposition de l'office de tourisme suite au transfert des agents affectés à ce service vers le Grand Avignon.

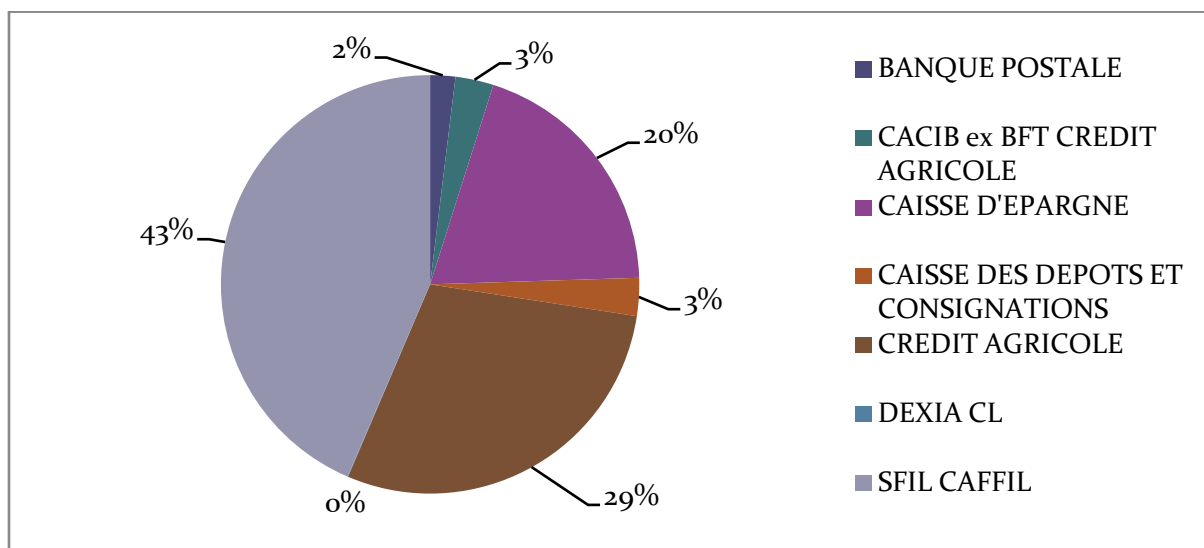
Etat de la dette communale

Au 1^{er} janvier 2017, le capital restant dû s'élevait à 33 485 230 € soit un désendettement de près de 9,8 M€ sur les 3 dernières années. Le taux d'endettement (ratio capital/recettes réelles de fonctionnement) se situe depuis 2015 en dessous du seuil d'alerte fixé règlementairement à 1,6.

	2015	2016	2017
Capital Restant Dû (au 01/01)	43 289 524	38 552 605	33 485 230
Remboursement en capital de la dette (hors 166)	5 713 629	5 717 374	3 306 000
Intérêts de la dette en cours (art 66111)	1 554 703	1 368 160	1 062 595
Annuités (remb. capital + intérêts)	7 268 332	7 085 534	4 368 595
Taux d'endettement (seuil d'alerte si taux > 1,6)	1,33	1,23	1,09
Ratio de désendettement (capital restant dû sur CAF brute) *	6,00	6,59	7,28

* nombre d'années que mettrait la collectivité pour se désendetter si elle y consacrait toutes ses ressources

Au 1^{er} janvier 2017, la dette est composée de 21 emprunts (dont 1 court terme - 2ans) et de 2 emprunts revolving repartis par établissement bancaire de la manière suivante :



La structure de la dette est constituée de 88% de taux fixe et 12% de taux variable d'où une exposition au risque globalement faible. La commune du Pontet n'a souscrit aucun emprunt dit "toxique".

La commune a renégocié au cours du mois de janvier 2017 un emprunt détenu par le Crédit Agricole d'un montant de 5 538 284 €. Ce refinancement a permis de dégager de nouvelles marges de manœuvres budgétaires en ré-étalant sur 4 ans le remboursement de cet emprunt dont la durée de vie résiduelle était de 2 ans. Le montant de l'indemnité de remboursement anticipé (IRA) s'est élevé à 175 480 € et a fait l'objet d'une capitalisation, ce qui porte le montant de l'emprunt de substitution à 5 713 764 € et vient augmenter le capital restant dû cumulé. Cependant, la différence de taux entre les deux emprunts permet de générer une économie sur les intérêts de la dette de près de 120 000 € sur 4 ans, atténuant ainsi partiellement le coût de l'IRA.

Les dépenses d'investissement

	2015	2016	2017
Dépenses d'équipement (art 20, 21, 23 hors 204) hors restes à réaliser	487 458	929 866	1 592 345
Subventions d'équipement (art 204)	0	0	330 000
Sous-total dépenses d'équipement	487 458	929 866	1 922 345
Remboursement capital de la dette (<i>hors renégociation de la dette</i>)	5 713 629	5 717 374	3 306 000
Autres dépenses d'investissements (<i>y compris renégociation de la dette</i>)	2 180	18 037	5 541 884
Opérations afférentes aux lignes de trésorerie (art 16449)	0	0	0
Autres immobilisations financières (chap. 27)	196 250	0	0
Total des dépenses réelles d'investissement	6 399 517	6 665 277	10 770 229

Le montant des remboursements du capital de la dette constitue le poste de dépense d'investissement le plus important de la commune. Cependant, sous l'effet du réaménagement d'un emprunt détenu par le Crédit Agricole, cette dépense voit son volume diminuer très fortement, tout du moins ponctuellement sur l'exercice 2017. En effet, la première échéance du nouvel emprunt se substituant au précédent est prévue au cours du mois de janvier 2018. Il s'ensuit que les dépenses d'équipement de l'année 2017 progressent fortement (+106%) sans toutefois être à la hauteur des communes de la même strate.

Pour information, les dépenses d'équipement de la commune représentaient en 2016 une somme de 53 €/habitant contre 263 €/habitant en moyenne pour les communes de la même strate.

Les principales dépenses d'équipement sont retracées dans le tableau suivant. Il est à noter qu'une partie des dépenses d'équipement engagées en 2017, non comprises dans le tableau ci-dessus, sera finalisée au cours de l'exercice 2018 pour un volume d'environ 1 980 000 € (restes à réaliser).

Opération	2015	2016	2017
Acquisition de véhicules	37 127	32 000	228 000
Acquisition matériels, logiciels et mobiliers (dont finalisation changement du serveur)	113 514	417 000	198 000
Création d'un système vidéo protection (opération 2016 et 2017)			150 000
Programme Voirie		82 000	217 000
Révision des documents d'urbanismes	12 960	39 000	
Eclairage Public et réseaux divers	49 708		
Bâtiments Communaux (rénovation / aménagement/études)	231 027	302 000	183 000
Bâtiments Sportifs (rénovation / aménagement/études)	43 122		547 000
Subvention d'équipement CCAS			330 000
Autres dépenses		89 866	69 345
Total Annuel	487 458	929 866	1 922 345

Les recettes d'investissement

En dehors de l'affectation du résultat de fonctionnement et d'éventuels emprunts nouveaux, les principales recettes d'investissement sont les suivantes :

- Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) : ce fonds est indexé sur le volume des dépenses d'équipement de l'année N-1 auquel est appliqué un taux de 16,404%. Suite à un retard dans la transmission du courrier en Préfecture, la somme attendue, de plus de 120 000 €, sera inscrite en reste à réaliser,
- Produits des amendes de police,
- Taxe d'aménagement,
- Subventions perçues en 2017 :
 - Etat :
 - Soutien à l'investissement public local : 73 080 € pour la rénovation du stade St Louis,
 - Réserve parlementaire : 13 625 € pour la rénovation de l'étanchéité du gymnase de Fargues (reliquat sur travaux 2013),
 - FIPD :
 - Extension du réseau de vidéo protection : 27 200 €,
 - Acquisition de gilets pare balle : 2 025 €,
 - Subvention CAF :
 - Mise en œuvre du portail famille : 14 992 €,
 - Rénovation de l'espace ressources : 9 000 €,
 - Grand Avignon : 20 000 € dans le cadre de l'étude du réaménagement du cœur de ville,
 - Divers autres subventions : 9 600 € (USP Tennis, FIPHFP).

	2015	2016	2017
FCTVA	248 281	72 321	
Taxe d'urbanisme (art 10223 à 10226)	110 724	152 679	341 864
Subventions perçues (chap. 13)	186 086	89 531	169 547
Produit des amendes de police (c/1342)	85 250	114 188	109 080
Autres immobilisations financières (chap. 27)	0	1 000	0
Autres recettes <i>(dont opération de renégociation de la dette)</i>	600	22 697	5 715 364 5 713 764
Total recettes investissement (hors emprunts et affectation du résultat)	630 941	452 416	6 335 856

Un partie des recettes d'investissement 2017 attendue sera inscrite en reste à réaliser pour un montant total de 1 218 300 €, comprenant, entre autres, un emprunt souscrit auprès de la Banque Postale en fin d'année d'un montant de 950 000 € (déblocage des fonds mi-février 2018).

Les grands équilibres

	2015	2016	2017 (estimation)
Dépenses de gestion courante (chap. 011, 012, 014, 65, 656)	23 669 835,66	23 966 162,29	24 859 204
Total dépenses réelles (dépenses de gest. courante + chap. 66, 67, 022)	25 279 836,69	25 385 961,58	26 169 342
<i>dont intérêts de la dette</i>	<i>1 551 385,73</i>	<i>1 368 160,03</i>	<i>1 062 595</i>
Recettes de gestion courante (chap. 013, 70, 73, 74, 75)	32 117 370,15	31 009 561,98	30 529 842
Total recettes réelles (recettes de gest. courante + chap. 76, 77)	32 511 770,24	31 647 447,88	30 827 935
<i>dont cessions (c/775)</i>	<i>4500,00</i>	<i>408 770,64</i>	<i>58 460</i>
Excédent brut de fonctionnement	8 447 534,49	7 043 399,69	5 670 638
<i>dépenses de gestion courante - recette de gestion courante</i>			
Epargne de gestion	8 778 819,28	7 220 875,69	5 662 728
<i>Total recettes réelles (hors produit des cessions) - total dépenses réelles (hors intérêts de la dette c/66111)</i>			
Epargne Brute ou CAF Brute	7 227 433,55	5 852 715,66	4 600 133
<i>Total recettes réelles (hors produit des cessions) - total dépenses réelles</i>			
Remboursement de la dette en capital	5 713 627,53	5 717 375,36	3 306 000
Epargne nette ou CAF Nette (autofinancement)	1 513 806,02	135 340,30	1 294 133
<i>Total recettes réelles (hors produit cessions) - total dépenses réelles - remb. capital dette</i>			
Marge d'autofinancement courant * (<i>seuil d'alerte : ratio supérieur à 1 pendant 2 exercices successifs</i>)	0,95	0,99	0,95

*Il s'agit de la comparaison des dépenses réelles de fonctionnement (hors travaux en régie et transferts de charges) et remboursement de la dette par rapport aux recettes réelles de fonctionnement

III – Les orientations budgétaires (prospective 2018-2020)

Les dépenses de fonctionnement

	2018	2019	2020
Charges à caractère général (chap. 011)	5 580 000	5 635 000	5 692 000
Charges de personnel et frais assimilés (chap. 012)	15 250 000	15 326 000	15 402 000
Autres charges de gestion courante (chap. 65)	3 440 000	3 444 000	3 450 000
Intérêts de la dette (art 66111)	1 033 000	942 000	846 000
Autres dépenses de fonctionnement	410 000	380 000	390 000
Total des dépenses réelles de fonctionnement	25 713 000	25 727 000	25 780 000

Chiffres arrondis au milliers d'euros

Les **charges à caractère général** devraient progresser en 2018 de près de 1% par rapport à la prévision budgétaire 2017. Près de 25% de ces dépenses sont constituées des consommations de fluides (eau, gaz, électricité). D'autre part, les contrats de maintenance et d'entretien (éclairage public, installations de chauffage des bâtiments municipaux, divers matériels, logiciels informatiques,...) représentent également une part très importante de ces dépenses (plus de 12%).

Les principales variations de ce poste de dépenses sur l'exercice 2018 sont essentiellement les suivantes:

- Renforcement des dépenses d'entretien de la voirie communale compte tenu du mauvais état des chaussées : + 150 000 €,
- Location d'une partie du domaine Roberty : 35 000 €/an (le contrat de location est intervenu au cours du dernier trimestre 2017),
- Le retour de la semaine de 4 jours dans les écoles publiques dès la rentrée 2018/2019 devrait entraîner une réduction des coûts de fonctionnement mais l'impact financier de l'abandon de ce système est difficilement quantifiable à ce jour,
- Réduction de l'activité de la piscine municipale au mois de juillet et fermeture en août.
- Fin de la gestion de la ½ pension du collègue Jules Verne.

La création d'une cellule achat au sein des services municipaux devrait permettre une rationalisation d'une partie des dépenses de fonctionnement avec comme point de mire des économies potentielles à compter de l'exercice 2019.

En ce qui concerne les **charges de personnel** de l'exercice 2018, une baisse est attendue de plus de 60 000 € par rapport à 2017 et ce, malgré les diverses mesures imposées aux collectivités locales à compter du 1^{er} janvier 2018.

En effet, s'agissant des radiations des effectifs, on compte les départs de 2 agents par voie de mutation et de 16 agents qui ont fait valoir leur droit à retraite. Une partie de ces agents sera remplacée par le recrutement de 8 nouveaux agents, dont 3 agents, actuellement employés par le CCAS, par voie de mutation.

La prospective budgétaire tient compte du report du protocole Parcours Professionnels, Carrière et Rémunération (PPCR) ainsi que de la mise en œuvre du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) dont l'impact est actuellement estimé à près de 100.000 €/an.

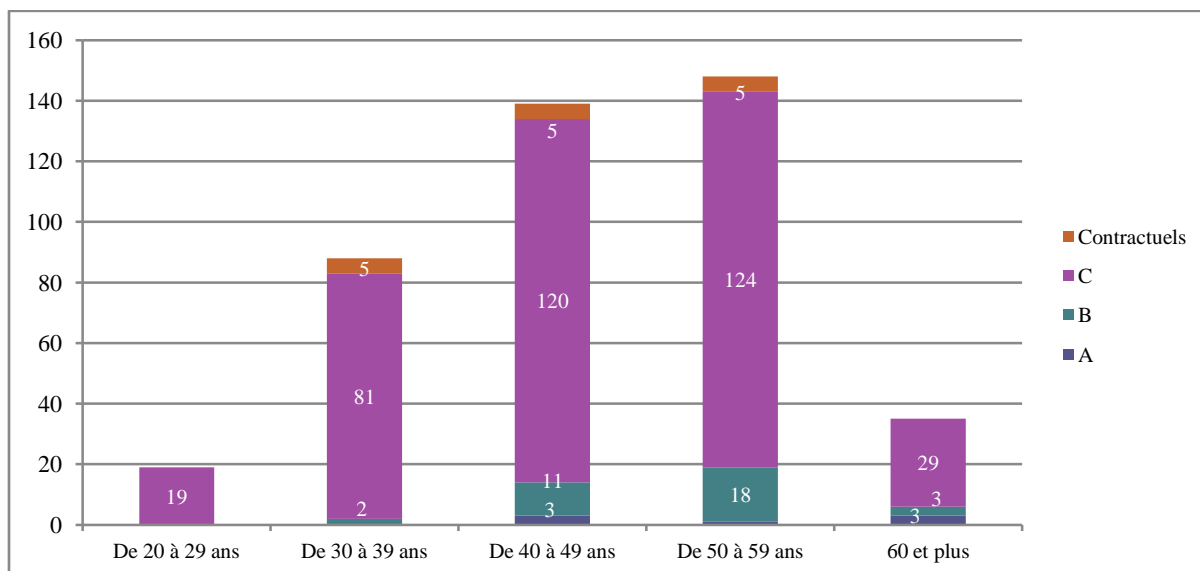
Enfin, l'indemnité compensatrice versée par l'employeur destinée à compenser la hausse de la CSG devrait être compensée globalement par une baisse du taux de cotisation employeur maladie des agents

affiliés à la CNRACL². Le coût attendu de cette mesure est donc nul et n'impactera pas la masse salariale.

Structure des effectifs au 1^{er} janvier 2018 :

FILIERES	Fonctionnaires titulaires et stagiaires			Contractuels	Total
	A	B	C		
Filière administrative	6	9	96	2	113
Filière technique	1	7	219	6	233
Filière médico-sociale	0	0	15	0	15
Filière sportive	0	12	0	1	13
Filière animation	0	3	24	3	30
Filière police	0	3	19	0	22
Sans filière (CAE)				3	3
TOTAL GENERAL	7	34	373	15	429

Pyramide des âges :



Durée effective du temps de travail :

La durée du travail au sein de la collectivité est de 35 heures par semaine depuis le 1^{er} mai 2001 sans mise en place de RTT. Compte tenu des spécificités de fonctionnement, le temps de travail est annualisé pour certains services, notamment le centre des loisirs, la petite enfance, la restauration scolaire et la vidéo protection.

Les **autres charges de gestion courante**, après une augmentation conséquente en 2016 et 2017 liée à la hausse significative du volume des admissions en non valeur, ce poste de dépenses retrouve son niveau moyen des années passées. Les principales dépenses attendues sont :

- Subventions à destination des associations : maintien du volume global 2017 (hors mises à disposition de personnel),
- Subvention de fonctionnement à la SEM CITADIS dans le cadre de la convention de la ZAC Centre-ville versée en fonction de la situation financière présentée par CITADIS en fin d'exercice : somme prévisionnelle de 200 000 €,
- subvention de fonctionnement à destination du CCAS fixée à 1 500 000 €,

² Note d'information NOR : INTB1733365J

- Augmentation de la participation au fonctionnement du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse (SDIS) 644 000 €, soit une augmentation de 38 000 € par rapport à 2017.

Les **autres dépenses de fonctionnement** ne devraient progresser que faiblement. Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), assurant la péréquation horizontale des ensembles intercommunaux, voit son montant figé à compter de 2018 estimé à 190 000 €. Le prélèvement opéré par l'Etat au titre de l'article 55 de la loi SRU est intégré dans la prospective budgétaire pour un montant identique à celui de 2017 (environ 149 000 €)

Les recettes de fonctionnement

	2018	2019	2020
Produit des contributions directes	12 625 000	12 635 000	12 626 000
Fiscalité indirecte	14 195 000	14 208 000	14 222 000
Dotations et participations	1 521 000	1 474 000	1 430 000
Autres recettes d'exploitation	2 331 000	1 823 000	1 824 000
Total des recettes réelles de fonctionnement	30 672 000	30 140 000	30 102 000

La baisse progressive des taux de fiscalité reste l'objectif à atteindre sur les exercices 2018 à 2020. En dehors du dynamisme des bases fiscales, que rien à ce jour ne laisse envisager, le produit attendu sur les contributions directes sera stabilisé, profitant de la revalorisation annuelle des bases fiscales (revalorisation des valeurs locatives indexée sur l'inflation constatée sur la dernière année).

Toutefois, les modalités de la réforme de la taxe d'habitation, et plus globalement de la fiscalité directe locale, vont fortement modifier les analyses et complexifier les décisions en matière de taux qui en découleront. Le gouvernement s'étant engagé à compenser la perte financière qui résultera de cette disposition, la présentation du produit fiscal estimé sur les 3 prochaines années suivra celle des années passées.

ESTIMATION	2018	2019	2020
Taxe d'habitation			
Base nette imposable taxe d'habitation	20 060 575	20 261 180	20 463 792
Taux taxe d'habitation (18,78% en 2014)	18.64%	18.43%	18.25%
Produit de la taxe d'habitation	3 763 840	3 734 136	3 734 642
Taxe sur le foncier bâti			
Base nette imposable taxe foncière sur le bâti	26 189 807	26 451 705	26 716 222
Taux taxe foncière sur le bâti (33,82% en 2014)	33.57%	33.31%	32.96%
Produit de la taxe foncière sur le bâti	8 791 918	8 811 063	8 805 667
Taxe sur le foncier non bâti			
Base nette imposable taxe foncière sur le non bâti	95 531	92 560	89 682
Taux taxe foncière sur le non bâti (98,35% en 2014)	97.62%	96.68%	95.59%
Produit de la taxe foncière sur le non bâti	93 258	89 487	85 727
Produit des taxes directes	12 624 467	12 634 686	12 626 035

En ce qui concerne la **fiscalité indirecte**, l'attribution de compensation versée par le Grand Avignon sera de 12 598 288 €. La minoration, due aux transferts de compétence actés en 2017, s'élève à 292 084 €. En dehors de nouveaux transferts de compétences son montant n'évoluera pas au cours des prochaines années.

Les produits issus de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) et la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) devraient rester stables sur les années à venir. Par mesure prudentielle, le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation est estimé à 320 000 €/an.

Au titre des **dotations et participations**, la dotation forfaitaire continue de décroître sur un rythme moins soutenu que pour les années précédentes. Toutefois, bien qu'il ne soit plus question de contribution à l'effort de redressement des finances publiques, cette dotation sera ajustée en fonction des besoins de financement des autres dotations de péréquation englobées dans l'enveloppe normée, telle que la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) ou encore de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU). Les premières estimations concernant ces dotations sont les suivantes :

	2018	2019	2020
Dotation forfaitaire	327 403	254 052	179 679
DSU	291 381	326 632	367 342
Total	618 784	580 684	547 021

Le retour à la semaine de 4 jours marquera également la fin de l'aide financière de l'Etat. En conséquence, un dernier versement d'environ 50 000 € est attendu en 2018 correspondant au 2^{ème} et 3^{ème} trimestre de l'année scolaire 2017/2018. D'autre part, la convention avec le Département de Vaucluse dans le cadre de la gestion de la ½ pension du collège Jules Verne ne sera pas reconduite. Un dernier versement de 50 000 € est attendu en 2018 correspondant aux deux derniers trimestres de l'année scolaire 2017/2018.

Les **autres recettes d'exploitation** restent globalement stables excepté les produits exceptionnels, qui par définition, sont difficilement quantifiables (indemnités d'assurance du personnel et du matériel). Les tarifs des services municipaux seront maintenus à leur niveau actuel.

On retrouve dans ce poste de recettes le reversement de l'excédent de fonctionnement du budget annexe office de tourisme dans la limite de la ponction opérée par le Grand Avignon sur l'attribution de compensation suite au transfert de compétence de la promotion touristique, soit 159 000 €. Exceptionnellement, l'année 2018 enregistrera à la fois l'excédent 2017 ainsi qu'une partie de l'excédent 2018.

Etat de la dette communale

	2018	2019	2020
Capital Restant Dû cumulé au 31/12/N	29 396 780	25 470 769	21 434 613
<i>dont emprunts nouveaux sur prospective</i>	<i>900 000</i>	<i>900 000</i>	<i>900 000</i>
Remboursement capital de la dette	4 684 960	4 826 011	4 936 154
Intérêts de la dette (art 66111)	1 032 696	941 063	845 778
Annuités	5 717 656	5 767 074	5 781 933
Taux d'endettement (seuil d'alerte si taux > 1,6)	0.96	0.85	0.71
Ratio de désendettement	6.42	5.91	4.87

Le désendettement se maintient et atteindra près de 8 M€ sur les 3 années à venir.

Les dépenses d'investissement

Les dépenses prévisionnelles d'équipement que la commune du Pontet réalisera au cours de l'année 2018, d'un montant global d'environ 2 400 000 €, seront principalement les suivantes :

Voirie communale (rue De Lattre De Tassigny, rue des fileuse, chemin Panisset,...)	350 000
Rénovation éclairage public	100 000
Création d'un monument aux morts	190 000
Travaux de rénovation des bâtiments communaux	200 000
Travaux de rénovation des groupes scolaires	230 000
Aménagement du centre administratif communal	300 000
Acquisition de véhicules techniques	300 000
Acquisition matériels divers (y compris informatique-logiciels)	250 000
Etude aménagement cœur de ville	240 000
Extension du réseau de vidéo protection	70 000
Subvention d'équipement au bailleur social Famille et Provence	65 000
TOTAL	2 295 000

En ce qui concerne les années 2019 et 2020, le montant des dépenses d'équipement devrait se situer aux alentours de 2 000 000 € annuel. Aucune de ces dépenses n'atteindra le seuil de 75 % des recettes réelles de fonctionnement.

D'autre part, conformément à la délibération n° 67 du 22 juin 2017 relative à l'apurement du compte 1069, une somme de 100 000 €/an sera inscrite en dépense d'investissement.

Les recettes d'investissement

	2018	2019	2020
FCTVA	240 000	350 000	320 000
Emprunts nouveaux	900 000	900 000	900 000
Taxe d'aménagement	320 000	150 000	150 000
Produit des amendes de police	100 000	100 000	100 000
Subventions	100 000		
Total des recettes réelles d'investissement	1 660 000	1 500 000	1 470 000

Le taux du fonds de compensation pour la TVA devrait rester stable sur les années à venir (16,404% en 2018). Compte tenu des dépenses d'équipement prévisionnelles, cette recette devrait être en hausse et contribuer ainsi à l'autofinancement de la section d'investissement.

Le produit de la taxe d'aménagement devrait se situer au niveau de 2017 soit environ 320 000 € avant de reprendre son volume moyen constaté par le passé.

La vente du terrain « Montbord Nord » au profit de la société CIFP générera une recette budgétaire de 360 000 €.

La prospective budgétaire tient compte d'un volume d'emprunt annuel fixé à 900 000 € sur une durée comprise entre 10 et 15 ans. Ce montant sera bien évidemment ajusté en fonction des dépenses d'équipement réellement engagées sur les exercices concernés et des éventuelles subventions que la commune pourrait se voir attribuer par ses partenaires que sont l'Etat, le Grand Avignon, le Département de Vaucluse ou encore la Région PACA.

En ce qui concerne plus particulièrement les financements directs en provenance de l'Etat, il est rappelé que l'enveloppe destinée au financement de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local est en baisse sur l'année 2018 de près de 200 M€ (- 25% par rapport à 2017).

Les grands équilibres

	2018	2019	2020
Epargne de gestion			
<i>Total recettes réelles (hors produit des cessions) - total dépenses réelles (hors intérêts de la dette c/66111)</i>	5 992 000	5 355 000	5 168 000
Epargne Brute ou CAF Brute			
<i>Total recettes réelles (hors produit des cessions) - total dépenses réelles</i>	4 959 000	4 413 000	4 322 000
Epargne nette ou CAF Nette (autofinancement)			
<i>Total recettes réelles (hors produit cessions) - total dépenses réelles - remb. capital dette</i>	274 000	- 413 000	- 614 000
Marge d'autofinancement courant (seuil d'alerte : ratio supérieur à 1 pendant 2 exercices successifs)	0,99	1.01	1.02

Arrondi au millier d'euros

Budget annexe Office de Tourisme

Le budget annexe de l'office de tourisme, créé au 1^{er} janvier 2016, avait pour vocation initiale le suivi comptable des dépenses et recettes affectées à l'action touristique sur le territoire communal.

A compter du 1^{er} janvier 2017, la loi NOTRé a transféré aux établissements publics de coopération intercommunale la compétence en matière de promotion du tourisme, tout du moins en ce qui concerne les dépenses, le produit de la taxe de séjour restant, dans l'immédiat, une compétence communale.

Dépenses de fonctionnement

En contrepartie de la ponction financière de près de 159 000 € opérée sur l'attribution de compensation par le Grand Avignon, le budget annexe reverse une somme identique vers le budget principal de la commune.

Sont également comptabilisés en dépense de fonctionnement de ce budget annexe, le reversement de la taxe additionnelle à la taxe de séjour au profit du Département de Vaucluse (environ 15 000 €) ainsi que le coût de la maintenance de la plateforme de télé déclaration de la taxe de séjour (3 700 €).

Recettes de fonctionnement

Ce budget ne comptabilise donc que les recettes issues du produit de la taxe de séjour, soit un montant estimé sur les années 2018 à 2020 d'environ 175 000 €.

Dépenses et recettes d'investissement

Aucune opération réelle d'investissement n'est attendue sur ce budget.